

Alain et Britta Boutry  
6 place Corot  
78530 Buc

[bst.boutry@wanadoo.fr](mailto:bst.boutry@wanadoo.fr)

Monsieur le Ministre  
Gilles de Robien  
246 bd Saint-Germain  
75700 Paris

Buc, le 2 novembre 2004

Objet : aménagement du territoire pour favoriser la circulation douce

Monsieur le Ministre,

Les 10 suggestions de Monsieur Sarkozy pour économiser du carburant ont été très bien reçues. C'est surtout l'idée de prendre le vélo ou d'aller à pied pour les petits trajets qui a retenu notre attention, car c'est ce que nous essayons de faire, ensemble avec nos enfants. Mais pour prendre le vélo ou d'aller à pied, encore faut-il avoir des chemins confortables, directs et surtout, sécurisés ! Cela est loin d'être le cas. La circulation douce, pour être favorisée à échelle nationale, mérite une attention particulière de votre part afin de la rendre sécurisée, à la fois dans les communes et entre les communes.

M. Raffarin a reçu, le 9 mars 2004, le rapport Le Brethon sur la circulation douce. Nous espérons sincèrement que ce rapport aura des retombées concrètes concernant l'aménagement des routes. Un changement de point de focalisation permettra de tenir compte des besoins des piétons et cyclistes.

Nous pouvons citer un grand nombre d'exemples d'une flagrante absence de considération pour la circulation douce dans notre commune et aussi dans l'aménagement des routes départementales reliant Buc aux communes alentour (Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Toussus-le-noble, Guyancourt) alors que la situation de notre commune a tout pour séduire les Français à faire du vélo et de se promener, tellement le paysage est beau sur le plateau de Saclay et dans la vallée de la Bièvre.

En guise d'échantillon : la départementale reliant Buc à Toussus-le-noble, a été partiellement refaite, et cet aménagement appelle plusieurs réflexions :

-des terre-pleins larges séparent les deux voies : c'est du terrain gaspillé, contribuant à l'imperméabilisation du sol ; cet aménagement accentue l'aspect « autoroute » de cette départementale, car la séparation nette des voies contribue à un sentiment de « je suis chez moi, protégé de la voiture d'en face » chez l'automobiliste, et encourage ainsi la vitesse.

-aucun aménagement n'a été fait pour vélos et piétons : ni pistes / bandes cyclables, ni trottoir. La surface est entièrement consacrée à la voiture, avec plusieurs terre-pleins inutilisés.

Suggestion du point de vue d'une famille qui pratique le vélo au quotidien :

pour diminuer la vitesse, mieux vaut rétrécir la largeur des deux voies automobile, sans séparation matérielle entre les deux voies ; les voitures doivent se croiser tout près, ce qui diminue automatiquement la vitesse ; latéralement, de chaque côté, aménager un trottoir et une piste cyclable protégée (par une séparation de la voie automobile sous forme de buissons, par exemple). Ainsi la grande largeur de l'aménagement actuel profitera aussi aux cyclistes et aux piétons, et les abords des communes ne donneront pas l'impression d'être « bétonnés et enlaidis pour la seule voiture ».

L'esprit de la circulation douce est que la route appartient à tous, pas uniquement à la voiture. Mais des aménagements, dès maintenant, et surtout pour les nouveaux chantiers, sont indispensables pour motiver les gens à prendre le vélo ou à aller à pied en toute tranquillité. La route se doit d'être un véritable espace partagé.

En vous remerciant, Monsieur le Ministre, de votre attention, nous restons à votre disposition pour des renseignements et réflexions supplémentaires, et, le cas échéant, pour vous guider dans notre commune.

Alain et Britta Boutry et leurs enfants